

Le 09/11/2015

Communiqué de presse

(Signature d'un partenariat de formation professionnelle entre le SDIS de Mayotte et le CNFPT)

L'évolution du service d'incendie de Mayotte vers un service départemental d'incendie et de secours depuis le 30 juillet 2014 s'est traduit par la création d'une nouvelle collectivité territoriale à Mayotte en plus des autres collectivités locales existantes, et par la nécessité, pour ce dernier de renforcer et améliorer l'organisation en tant qu'établissement public, ainsi que les compétences des professionnels territoriaux qu'il emploie

C'est donc à ce titre que la délégation du Centre National de la Fonction Publique de Mayotte et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mayotte conviennent de signer leur premier partenariat de formation professionnelle, **le mardi 10 novembre 2015 à 10h** dans les locaux du Conseil d'administration du SDIS à Kawéni (**Espace Corallium**).

Suite au travail réalisé avec la mission du pôle national sapeur-pompier du CNFPT, à l'occasion d'une mission en septembre, cette convention pluriannuelle de (3 ans) permet d'identifier les besoins prioritaires du SDIS de Mayotte en engageant le CNFPT, délégation régionale de Mayotte à apporter son expertise en proposant une offre de service adaptée à chaque situation et durant la durée du partenariat.

Elle exige également l'implication des acteurs à faciliter la mise en œuvre de toutes les actions entreprises par les deux parties et à rechercher les actions pouvant être mutualisées dans le cadre régional (avec La Réunion).

Toutes ces actions seront prises en charge financièrement par la délégation régionale du CNFPT de Mayotte conformément au cadre fixé par son Conseil d'administration.